

Immigrants demandés — rester ou partir?

par Heather Dryburgh et Jason Hamel

Depuis les années 1990, l'un des objectifs du programme d'immigration canadien pour les immigrants reçus¹ est de porter un intérêt particulier aux immigrants de la composante économique dont les compétences et les diplômes sont recherchés au Canada. Le gain d'immigrants qualifiés est clair : le nombre d'immigrants qualifiés ayant obtenu le droit de résider au Canada en permanence a augmenté de façon importante au cours de cette période². En outre, plusieurs immigrants faisant partie des programmes de réunion des familles et de la protection des réfugiés étaient hautement qualifiés à leur arrivée au Canada.

Même si les immigrants sont arrivés au Canada avec une foule de professions et d'habiletés, le présent article ne considère que trois groupes de professions recherchées : les travailleurs en technologie de l'information (TI), les médecins et les gestionnaires de la santé ainsi que les travailleurs en métiers³. Ces groupes de professions pour lesquels il y a une forte demande ont été choisis dans le cadre de cette étude en raison de leur grande contribution à l'économie canadienne ainsi qu'à la santé et au bien-être des Canadiens, et dépendent tous, dans une certaine

mesure, de la venue de travailleurs d'autres coins du monde pour remplir leur bassin de travailleurs⁴.

Durant les années 1990, la forte demande de travailleurs en technologie de l'information, de médecins et de gestionnaires de la santé ainsi que de travailleurs de métiers nous porte à croire que les nouveaux immigrants qui avaient l'intention de travailler dans ces domaines s'en sont bien tirés au Canada⁵. Cependant, il y a maintenant de plus en plus de preuves à l'effet que même certains travailleurs hautement qualifiés doivent surmonter des obstacles à l'emploi, ce qui

contribue à augmenter les possibilités qu'ils émigrent ailleurs⁶. Même si leur expérience au Canada a été positive, les travailleurs dont les compétences sont très recherchées et ceux qui remplissent les critères de sélection d'immigrants d'autres pays peuvent être tentés de retourner dans leur pays d'origine ou être attirés vers d'autres pays.

Dans le présent article, on utilise des données longitudinales sur les immigrants reçus au Canada tirées de la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). On y examine la situation des immigrants reçus venus au Canada entre 1990 et 1998

1. Le terme « immigrant reçu » désigne un immigrant ayant obtenu le droit de résider au Canada en permanence. Ces termes sont interchangeables dans le présent article.
2. Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2002 : Aperçu de l'immigration*, produit n° MP43-333/2003F, 2003.
3. Il existe certainement d'autres groupes de professions pour lesquels il y a une forte demande, mais cet article n'en examine que trois. D'autres professions recherchées sont regroupées dans la catégorie d'immigrants « Autres » aux fins de comparaison.
4. Les groupes de professions pour lesquels il y a une forte demande qui ne figurent pas parmi les trois groupes énumérés ci-dessus ainsi que ceux qui ne sont pas en demande sont compris dans la catégorie d'immigrants « Autres ».
5. Statistique Canada, « Le profil changeant de la population active du Canada », Série analyses du Recensement de 2001, produit n° 96F0030XIF2001009 au catalogue de Statistique Canada, 2003.
6. N.A. Najm, *The Devaluation of Foreign Credentials in Canada*, n° de référence de Recherche et analyse stratégiques au Patrimoine canadien : SRA-625, 2001; M. Boyd et D. Thomas, « Match or mismatch? The employment of immigrant engineers in Canada's labour force », *Population Research and Policy Review*, vol. 20, n° 1/2, 2001, p. 107 à 133.

La Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) est une base de données qui combine les dossiers d'immigration et d'impôts. Dans cette étude, on examine l'établissement d'immigrants de 1990 à 1998 et la production de déclarations de revenus de 1990 à 2000. Statistique Canada gère la BDIM au nom d'un consortium fédéral-provincial dirigé par Citoyenneté et Immigration Canada. Seuls les immigrants reçus de plus de 17 ans qui ont produit au moins une déclaration de revenus entre 1990 et 1998 et déclaré occuper une profession envisagée sont inclus dans le présent article, sauf indication contraire.

La BDIM n'inclut que des renseignements sur les professions envisagées pour l'établissement au Canada et non sur les professions réelles des immigrants. La profession envisagée est habituellement celle que l'immigrant pratiquait avant de venir au Canada. Une non-correspondance entre la profession envisagée et la profession réelle peut constituer l'une des raisons pour lesquelles certains immigrants choisissent d'émigrer, ce que la BDIM ne peut déterminer.

Mesure du taux d'émigration

Dans le présent article, on mesure l'émigration des immigrants déclarants. Une autre étude a estimé qu'environ 10 % des immigrants arrivés au Canada entre 1991 et 1996 ont émigré pendant ces années¹. Le taux d'émigration signalé dans le présent article est inférieur, car seuls les émigrants ayant produit une déclaration de revenus sont inclus, et les immigrants ayant émigré avant de produire une déclaration de revenus (non-déclarants) sont exclus; ainsi, le taux global d'émigration de tous les immigrants serait plus élevé. On trouve des chiffres plus élevés dans une étude américaine sur l'émigration des immigrants². Les données de la BDIM n'ont pas permis de déterminer si l'émigration est en réalité un retour dans le pays d'origine de l'immigrant ou un départ vers un troisième pays.

Un grand nombre d'immigrants qui émigrent l'indiquent dans leur déclaration de revenus. Cependant, d'autres émigrants arrêtent de produire des déclarations de revenus au Canada et n'indiquent donc pas qu'ils ont émigré. Les émigrants peuvent arrêter de produire des déclarations de revenus en raison de décès ou d'une situation de faible revenu. Ces cas particuliers ne sont pas compris dans les données sur les émigrants. Quant aux autres immigrants, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas produit de déclaration de revenus au moins deux ans avant 2000, ils sont désignés comme étant des émigrants si le groupe avec qui ils sont venus (famille ou famille élargie) a cessé de produire des déclarations de revenus en même temps. Le taux d'émigration est exprimé sous forme de pourcentage de tous les immigrants déclarants ayant émigré pour la période visée.

Immigrants ayant trouvé un emploi rapidement : présente le nombre d'immigrants qui ont produit une déclaration de revenus indiquant des revenus d'emploi ou des revenus de travail autonome jusqu'à un an après leur arrivée au Canada.

La stabilité du revenu : vise les personnes ayant déclaré un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome dans leur déclaration de revenus pour chaque année suivant leur première déclaration de revenus jusqu'en 1998.

Les indicateurs des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale : indique si, à un moment ou l'autre, les immigrants ont fait une demande pour obtenir ces prestations depuis leur arrivée.

Catégories d'immigrants

Famille : déclarants ayant immigré au Canada dans le but de réunifier leur famille.

Économique

- Gens d'affaires :** demandeurs principaux admis à titre d'entrepreneurs, de travailleurs autonomes ou d'investisseurs.
- Travailleurs qualifiés :** demandeurs principaux qui se sont établis au pays compte tenu de leurs études, de leur expérience de travail, de leur connaissance des langues officielles et d'autres critères.
- Autres personnes de la catégorie économique :** conjoints ou personnes à charge des demandeurs de la catégorie des gens d'affaires et des travailleurs qualifiés ou des personnes qui reçoivent l'aide de parents et qui n'entrent pas dans la catégorie de la famille.

Réfugiés : réfugiés parrainés ou personnes revendiquant le statut de réfugié à l'étranger ou au Canada.

Autres : principalement les immigrants retraités, ceux qui attendent le traitement de leur dossier, ceux dont l'examen du dossier administratif est en cours et ceux qui participent au programme concernant les aides familiaux résidents.

1. M. Michalowski et C. Grenier, *Who Is Staying and for How Long: Re-migration of Canada's Immigrants in the 1990s*, 2002, article présenté à la réunion annuelle de la Société canadienne de la population, Toronto, le 30 mai et le 1^{er} juin 2002.
2. R. Warren et E. Percy Kraly, « The elusive exodus: emigration from the United States », *Population Trends and Public Policy Occasional Paper*, n° 8, Population Reference Bureau, Washington (D.C.), 1985.

Professions liées aux technologies de l'information (TI)¹

Les travailleurs en TI sont essentiels à la transition vers la nouvelle économie². Certains sont d'avis que ces travailleurs hautement qualifiés constituent les artisans de la nouvelle société de l'information axée sur la technologie³. En 2000, la contribution en technologie de l'information et des communications (TIC) au produit intérieur brut canadien était de 6 %, soit une augmentation significative comparativement à l'apport de 4 % enregistré en 1997⁴. Le Recensement de 2001 indiquait que près de 3 % du total des emplois au pays se retrouvaient dans des professions liées aux TI et que, des 387 500 travailleurs en TI, environ 15 %, ou plus de 60 000, sont arrivés au Canada dans les années 1990⁵.

Au cours des années 1990, on a assisté à une forte concurrence sur les marchés internationaux pour les travailleurs des TI. De nombreux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avaient des programmes de recrutement actif visant ces travailleurs. Le gouvernement canadien a élaboré une stratégie d'innovation montrant qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de travailleurs en TI au pays, et ce, entre autres, en attirant des immigrants qualifiés en TI et désireux de travailler dans ce secteur. Entre 1990 et 1998, 60 900 immigrants venant principalement d'Asie et d'Europe sont arrivés au Canada avec l'intention d'exercer des professions liées aux TI. Davantage sont arrivés au cours de la deuxième moitié de cette période que pendant la première.

Médecins et gestionnaires de la santé^{6,7}

Comme l'indiquent les récents sondages, la santé est une préoccupation majeure pour les Canadiens. Les pénuries de médecins et d'autres professionnels de la santé ont entraîné des négociations avec des associations professionnelles afin d'accélérer l'accréditation des médecins immigrants. Par exemple, le gouvernement du Québec a récemment déployé des efforts en vue de faciliter l'accréditation de nouveaux immigrants détenant un diplôme et de l'expérience à l'étranger dans les domaines liés à la santé afin de les intégrer aux professions du secteur québécois de la santé. Au cours de la période allant de 1990 à 1998, pas moins de 3 965 médecins de famille, spécialistes et gestionnaires de la santé ont acquis le statut de résident permanent au Canada. Contrairement aux travailleurs en TI, une proportion plus importante de ces immigrants se sont établis au pays au début des années 1990 par opposition au milieu et à la fin des années 1990.

Métiers⁸

Les activités de construction au Canada se sont accrues au cours des dernières années et, dans certains métiers, les pénuries de travailleurs sont monnaie courante. Par le passé, les métiers de la construction ont attiré une main-d'œuvre composée d'immigrants provenant notamment du Portugal et de l'Italie. Plus récemment, la majorité de ces travailleurs étaient originaires d'Europe, principalement de la Pologne et du Portugal. Entre 1990 et 1998, pas moins de 17 995 immigrants sont arrivés au pays avec l'intention de travailler dans le secteur des métiers. Plus du quart de ces immigrants ont été reçus en 1990, et ces proportions ont diminué au cours des dernières années. Relativement peu de travailleurs qualifiés sont arrivés en 1997 et en 1998.

Professions réglementées

Au Canada, les lois provinciales et territoriales réglementent certaines professions dans le but de protéger la santé et la sécurité

du public. Ces professions représentent 20 % de la main-d'œuvre. Avant qu'une personne ne puisse travailler dans l'une de ces professions réglementées, un organisme provincial ou territorial doit reconnaître les compétences professionnelles du travailleur en question. Ces organismes de réglementation déterminent les conditions d'admission à ces professions, évaluent les qualifications professionnelles des demandeurs et délivrent des permis d'exercice de profession. Le processus varie d'une province et d'un territoire à l'autre ainsi qu'entre les diverses professions. Généralement, les personnes doivent attendre d'être arrivées au pays pour faire reconnaître leurs compétences et recevoir un permis. Un grand nombre de professions recherchées sont réglementées.

1. Les travailleurs en technologie de l'information (TI) comprennent les ingénieurs en informatique, les programmeurs, les analystes des systèmes informatiques, les technologues et techniciens en génie électrique et électronique, les ingénieurs électriciens et électroniciens, les électroniciens d'entretien ainsi que les concepteurs graphistes et les artistes illustrateurs.
2. R. Downie, H. Dryburgh, J. McMullin et G. Ranson, « A profile of information technology employment in Canada », *Workforce Aging in the New Economy (WANE) International Report*, n° 1, 2004, www.wane.ca/PDF/IR1.pdf (site consulté le 16 juin 2004).
3. M.Castells, *The Rise of the Network Society*, Oxford, Blackwell Publishers, 2000.
4. Statistique Canada, *Bulletin de l'analyse en innovation*, produit n° 88-003-XIF au catalogue, vol. 4, n° 3, 2003.
5. R. Habtu, « Travailleurs des technologies de l'information », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 7, 2003.
6. Les médecins et les gestionnaires de la santé comprennent les omnipraticiens et les médecins de famille, les spécialistes ainsi que les gestionnaires de la santé.
7. Les gestionnaires de la santé englobent principalement les professions suivantes : planification, organisation, direction et contrôle de la prestation des services de soins de santé telles que chef du service d'anesthésie, chef du personnel médical, coordonnateur des programmes de soins à domicile, directeur de clinique médicale, directeur des services infirmiers, gestionnaire des services de radiothérapie et directeur des services d'orthophonie. En sont exclus les cadres supérieurs en médecine et en santé qui font partie des autres professions.
8. Les métiers comprennent les forgerons et les monteurs de matrices, les chaudronniers, les briqueteurs-maçons, les ébénistes, les charpentiers-menuisiers, les électriciens, les poseurs de revêtements d'intérieur, les monteurs d'installations au gaz, les vitriers, les calorifugeurs, les monteurs de charpentes métalliques, les peintres et décorateurs, les plâtriers, latteurs et poseurs de systèmes intérieurs, les plombiers, les couvreurs et poseurs de bardeaux, les tôleurs, les tuyauteurs, monteurs d'appareils de chauffage et monteurs de gicleurs, les assembleurs et ajusteurs de plaques et de charpentes métalliques, les carreleurs, ainsi que les soudeurs et les opérateurs de machines connexes.

	Groupe de professions envisagées									
	Total		TI		Médecins et gestionnaires de la santé		Métiers		Tous les autres	
	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré	Nombre d'immigrants déclarants	% de déclarants ayant émigré
Total	1 100 160	4,3	47 645	6,9	3 160	11,7	15 640	3,0	1 000 725	4,1
Année d'établissement										
1990	113 790	7,0	2 540	10,4	405	18,0	4 160	4,2	104 380	6,8
1991	132 865	5,6	2 380	12,5	445	10,2	3 285	3,2	124 650	5,4
1992	142 740	5,2	2 750	12,7	400	16,5	2 110	3,1	134 640	4,9
1993	143 020	5,1	4 150	12,3	465	15,9	1 605	2,7	133 560	4,7
1994	119 425	5,7	5 000	12,7	310	13,8	1 090	2,8	110 305	5,2
1995	113 910	4,1	6 020	9,3	310	10,5	1 015	1,8	104 275	3,7
1996	117 190	2,8	7 380	5,1	310	5,1	855	1,2	106 315	2,6
1997	118 345	1,7	8 865	2,2	285	5,2	830	1,3	102 580	1,6
1998	98 880	0,8	8 555	1,1	225	2,7	695	1,3	80 005	0,8
Âge										
18 à 24 ans	190 980	3,2	1 890	5,5	--	--	1 730	1,5	186 645	3,2
25 à 34 ans	440 005	4,6	27 560	7,7	1 310	13,2	7 710	3,2	396 830	4,3
35 à 44 ans	278 995	4,8	14 965	6,0	1 365	11,6	4 540	3,0	244 615	4,6
45 à 54 ans	111 840	4,4	3 010	4,5	370	7,9	1 260	3,7	97 565	4,1
55 à 64 ans	72 755	4,3	220	--	95	--	385	--	69 580	4,2
65 ans et plus	5 585	4,3	--	--	--	--	--	--	5 490	4,3
Sexe										
Hommes	558 530	4,5	39 050	6,9	2 060	12,2	15 385	3,0	483 000	4,2
Femmes	541 630	4,1	8 595	6,8	1 100	10,9	255	--	517 725	4,1
Éducation										
0 à 9 ans	197 325	2,5	225	--	--	--	4 675	3,8	185 870	2,4
10 à 12 ans	304 630	3,0	1 470	3,5	--	--	3 715	2,1	290 085	2,9
13 ans et plus	114 830	4,7	2 830	6,3	85	--	955	2,8	108 535	4,7
Certificat de métier	119 640	3,8	3 045	5,1	--	--	4 180	3,0	109 405	3,7
Diplôme non universitaire	90 050	4,5	4 640	5,3	60	--	1 400	2,6	81 385	4,4
Baccalauréat	211 980	6,0	26 355	5,7	1 550	11,9	650	2,9	175 625	6,0
Maîtrise	47 515	10,4	7 400	11,9	855	12,4	60	--	38 035	10,2
Doctorat	14 185	13,3	1 685	14,7	525	12,2	--	--	11 780	13,2
Dernière résidence permanente										
Amérique du Nord	27 435	14,1	830	17,4	135	25,2	230	7,3	25 885	13,9
Europe	220 430	4,6	16 575	6,2	1 125	13,1	8 690	3,8	190 750	4,5
Asie	564 785	4,3	19 600	7,4	705	9,0	1 905	1,0	519 710	4,1
Moyen-Orient	73 060	5,7	4 450	5,7	250	11,2	1 550	2,6	63 260	5,6
Afrique	82 585	2,7	3 730	5,7	765	10,2	580	2,7	75 945	2,4
Caraïbes et Guyane	70 480	0,9	675	3,1	60	--	1 760	0,8	67 650	0,9
Amérique du Sud et										
Amérique centrale	48 930	2,6	1 185	7,4	85	--	700	2,4	46 155	2,4
Océanie, Australie et autres	12 455	6,5	590	11,7	40	--	220	--	11 365	6,1
Compétences en matière de langues officielles										
Anglais seulement	615 145	5,0	33 805	7,4	2 415	12,7	6 705	3,0	557 545	4,8
Français seulement	50 030	4,1	2 870	5,4	155	--	745	5,9	45 480	3,9
Anglais et français	52 235	7,9	5 960	7,9	280	11,8	435	5,6	44 600	7,8
Aucune des deux	381 915	2,8	5 010	2,9	310	9,0	7 755	2,5	353 025	2,7
Catégorie d'immigrants¹										
Famille	399 495	2,2	2 390	5,2	685	8,4	4 385	1,5	389 495	2,2
Gens d'affaires	40 995	9,7	640	10,9	--	--	240	7,9	20 365	9,5
Travailleurs qualifiés	188 985	6,6	32 735	7,2	1 235	13,8	2 900	5,1	151 910	6,4
Autres personnes de la catégorie économique	243 600	7,6	9 360	6,6	815	11,3	3 155	5,8	221 645	7,8
Réfugiés	187 710	1,0	2 475	3,6	380	12,4	4 905	1,0	178 455	0,9
Autre	38 515	5,1	--	--	--	--	--	--	38 060	5,2

1. On dénombre 860 déclarants dont la catégorie d'immigrants est « inconnue ». Ces cas ne sont pas inclus dans les comptes de la catégorie d'immigrants.

-- Trop peu de cas à signaler.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants.

en vue d'y occuper une profession recherchée comme celle en TI, comme médecins et gestionnaires de la santé ou comme travailleurs de métiers. Leurs expériences sur le marché du travail sont examinées à partir du moment où ils produisent une déclaration de revenus jusqu'à l'an 2000. Le nombre d'immigrants en demande qui finissent par quitter le pays est estimé en fonction des renseignements contenus dans les déclarations de revenus. Les raisons pour lesquelles ils ont décidé de quitter le Canada sont explorées selon des caractéristiques démographiques des immigrants, les ressources qu'ils ont apportées avec eux au Canada et leurs expériences vécues au pays.

Seul un petit pourcentage d'immigrants émigre

La décision d'immigrer en est une qui change la vie et, dans certains cas, elle ne donne pas les résultats escomptés. Certains immigrants peuvent décider pour toutes sortes de raisons de retourner dans leur pays d'origine ou bien de se diriger vers d'autres pays. Lorsque les immigrants en demande émigrent ailleurs, il y a une perte réelle de compétences recherchées au Canada.

Selon la BDIM, 4,3 % de tous les immigrants arrivés pendant la période visée et qui ont produit des déclarations de revenus pendant les années 1990 avaient déjà émigré avant l'an 2000.

Le taux d'émigration était plus élevé chez les immigrants médecins, gestionnaires de la santé et travailleurs en TI

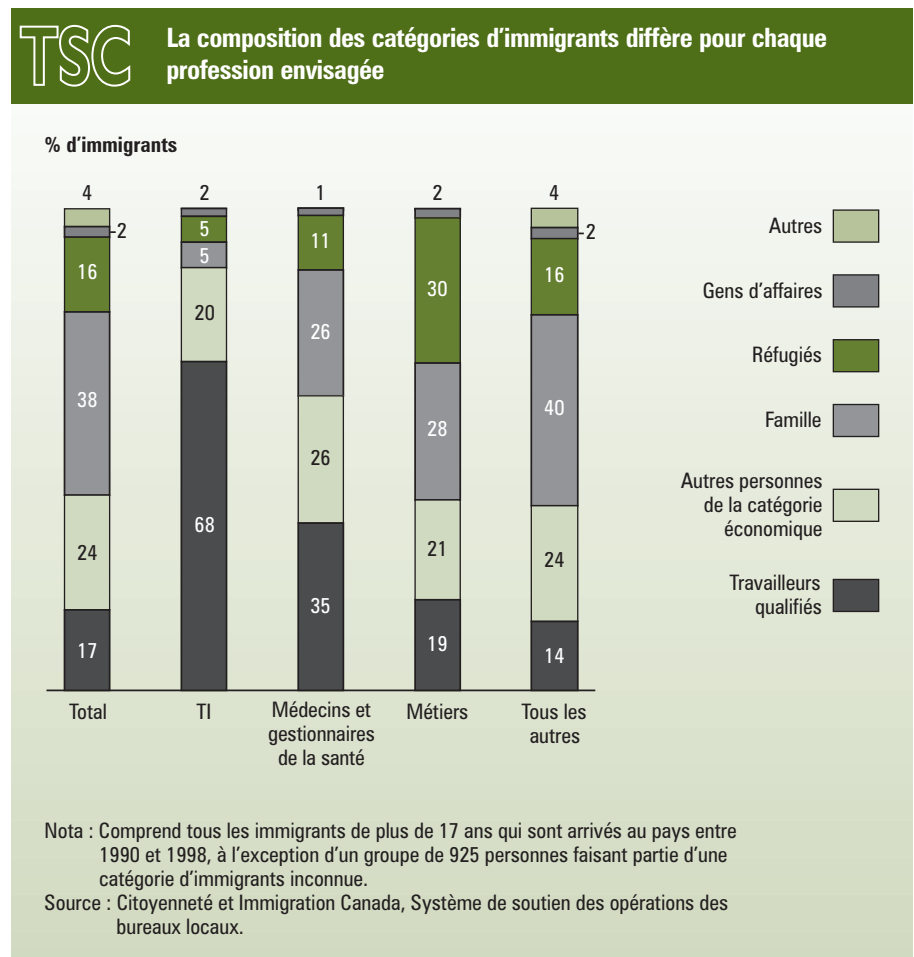
Les immigrants médecins et gestionnaires de la santé étaient les immigrants dont les compétences étaient le plus en demande, et aussi, les plus susceptibles d'émigrer (11,7 %), suivis des travailleurs en TI (6,9 %). Les immigrants qui ne faisaient pas partie de l'un des trois groupes de professions

recherchées étaient moins susceptibles d'émigrer (4,1 %). Du côté des immigrants ayant l'intention de travailler dans les métiers, ceux-ci avaient encore moins tendance à émigrer, un taux d'émigration de seulement 3,0 % ayant été enregistré chez ce groupe. Ces différences entre les groupes de professions recherchées supposent que d'autres caractéristiques d'immigrants dont les compétences étaient le plus en demande peuvent influencer sur la décision d'émigrer ou non.

Les travailleurs de métiers ont un niveau d'instruction et des compétences en matière de langues officielles bien différents de ceux des travailleurs en TI ou des médecins et des gestionnaires de la santé. D'une part, les travailleurs en TI ainsi que les médecins et les gestionnaires de la santé avaient un niveau d'instruction élevé et parlaient principalement

l'anglais. D'autre part, les travailleurs de métiers possédaient le plus souvent des certificats dans leur métier ou un diplôme d'études secondaires ou moins, et presque la moitié de ceux-ci ne pouvaient parler ni l'une ni l'autre des langues officielles du Canada. Même si les trois groupes de professions recherchées étaient surtout composés d'hommes, le nombre d'hommes du groupe des métiers surpassait grandement celui des autres groupes, étant composé à 98 % d'hommes.

Parmi tous les groupes de professions, les immigrants arrivés en 1990 étaient plus susceptibles d'avoir émigré avant 2000 que ceux arrivés en 1995. Cette tendance peut refléter le fait que les immigrants établis depuis une plus longue période avaient eu plus de temps que les immigrants arrivés plus récemment d'évaluer leur



situation et de décider s'ils voulaient quitter le Canada.

Les immigrants de la composante économique étaient davantage portés à émigrer

Les immigrants arrivés au Canada pendant les années 1990 devaient répondre à certains critères pour être admis dans la classe de travailleurs qualifiés. Le système de points utilisé pour les travailleurs qualifiés accordait des points pour le niveau d'instruction, la connaissance des langues officielles et les compétences professionnelles, et exigeait que les immigrants disposent de fonds pour s'établir au Canada. De même, pour obtenir le statut d'immigrant reçu au pays, les gens d'affaires immigrants — entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes — devaient posséder une grande expérience du milieu des affaires et avoir apporté avec eux des sommes importantes.

Un grand nombre d'immigrants ayant l'intention de travailler dans le secteur de la TI, dans les métiers ou dans les professions du domaine de la santé

sont arrivés au pays comme travailleurs immigrants qualifiés. Cependant, un grand nombre d'autres immigrants sont entrés au pays en tant que familles ou réfugiés ou faisant partie d'une autre catégorie économique avec l'intention de travailler dans ces professions recherchées. Fait à noter, environ 30 % des travailleurs qualifiés venus au Canada entre 1990 et 1998 sont entrés au pays comme réfugiés, et 28 % comme immigrants de la catégorie familiale. Seul le cinquième des travailleurs de métiers immigrants sont arrivés ici comme travailleurs qualifiés, comparativement aux deux tiers des travailleurs en TI et au tiers des médecins et des gestionnaires de la santé^{7,8}.

Les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires immigrants étaient les plus portés à émigrer. Il en est ainsi pour chacun des groupes de professions recherchées. En examinant le niveau d'instruction et les compétences langagières des immigrants, on peut constater qu'il existe bel et bien un rapport entre le niveau d'habiletés élevé et l'émigration. Les immigrants qui avaient un niveau d'instruction élevé et parlaient

l'une des langues officielles étaient plus portés à émigrer que les autres. Par exemple, étant donné que les travailleurs de métiers n'avaient souvent pas de diplôme universitaire, ils étaient aussi moins enclins à émigrer que les travailleurs en TI, les médecins et les gestionnaires de la santé.

Les immigrants des États-Unis étaient plus susceptibles d'émigrer

Les immigrants dont leur dernière résidence était aux États-Unis étaient davantage susceptibles d'émigrer que les immigrants provenant d'autres régions du monde. Cette tendance était également vraie, tant dans les

7. Ce paragraphe touche tous les immigrants de plus de 17 ans qui sont venus au Canada entre 1990 et 1998, y compris les non-déclarants.

8. Avant 2002, les médecins n'étaient pas autorisés à entrer au Canada sous la catégorie des travailleurs qualifiés. Cependant, ils pouvaient faire leur demande d'immigration selon la catégorie du travail considéré, par exemple comme technologue médical ou toute autre profession du domaine de la science.



Les immigrants faisant partie des groupes de professions recherchées ayant trouvé un emploi rapidement sont plus susceptibles d'émigrer

	Groupe de professions envisagées				
	Total	TI	Médecins et gestionnaires de la santé	Métiers	Tous les autres
Nombre total de déclarants	1 100 160	47 645	3 160	15 640	1 000 725
	% d'immigrants déclarants ayant émigré				
Total	4,3	6,9	11,7	3,0	4,1
Ont trouvé un emploi rapidement ¹	4,1	7,1	13,4	3,2	3,9
Ont reçu des prestations d'aide sociale	1,3	4,2	8,0	1,7	1,2
Ont reçu des prestations d'assurance-emploi	2,4	6,2	8,8	2,4	2,2
Revenus d'emploi stable ²	1,8	5,1	4,5	0,9	1,6

1. Production d'une déclaration de revenus comportant un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome dans la première année suivant l'arrivée au pays.

2. Production annuelle d'une déclaration de revenus comportant un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome après la première déclaration de revenus, et ce, jusqu'en 1998.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants.

groupes de professions recherchées que dans les autres groupes de professions. Les immigrants qui s'étaient installés plus récemment en Océanie, en Australie et ailleurs étaient au deuxième rang des personnes qui étaient les plus susceptibles d'émigrer, peu importe le groupe de professions.

Les immigrants faisant partie des groupes de professions recherchées ayant trouvé un emploi rapidement étaient plus susceptibles d'émigrer

Les immigrants en demande qui ont trouvé un emploi rapidement⁹ étaient plus susceptibles d'émigrer que la moyenne des personnes faisant partie de leur groupe de professions. Par contre, parmi les immigrants d'autres groupes de professions, ceux qui ont trouvé un emploi rapidement étaient moins portés à émigrer que ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi. Cette tendance suggère que le fait de trouver un emploi rapidement constitue une raison valable pour rester au Canada pour les immigrants, mais cette raison n'était pas suffisante pour les immigrants faisant partie des groupes de professions recherchées.

Peu importe le groupe de professions, les immigrants qui reçoivent de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi étaient moins susceptibles d'émigrer. En général, les travailleurs de métiers étaient plus susceptibles de recevoir de l'aide sociale ou des prestations d'assurance-emploi que les travailleurs en TI, les médecins et les gestionnaires de la santé ainsi que les travailleurs d'autres groupes de professions. Plus de la moitié des immigrants de la catégorie des travailleurs de métiers ont reçu des prestations d'assurance-emploi et environ le tiers ont reçu de l'aide sociale à un moment donné, ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi ils étaient proportionnellement moins nombreux à émigrer que les immigrants qui prévoyaient occuper un poste dans les autres professions recherchées.

Puisqu'un déménagement dans un autre pays est souvent coûteux, les immigrants qui ont reçu de l'aide sociale ou des prestations d'assurance-emploi peuvent être moins susceptibles d'avoir les ressources financières nécessaires pour un autre déménagement international.

L'émigration des travailleurs en TI ainsi que des médecins et des gestionnaires de la santé était moins importante parmi les personnes dont le revenu était stable

Les travailleurs en TI étaient plus susceptibles que les membres des autres groupes de professions d'avoir obtenu un emploi stable. Par contre, les travailleurs de métiers étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir obtenu un emploi stable, ce que révèlent également les pourcentages plus élevés de personnes ayant reçu des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale.

Pour tous les groupes de professions, le fait d'obtenir un emploi stable est clairement un facteur influant sur la décision d'émigrer ou de ne pas émigrer. Dans tous les groupes, un plus faible pourcentage de personnes ayant un emploi stable ont émigré. Même si les travailleurs de métiers étaient moins susceptibles d'avoir un emploi stable et qu'ils étaient moins portés à émigrer que les travailleurs des autres professions recherchées, ceux qui avaient un emploi stable étaient encore proportionnellement moins nombreux à émigrer que ceux qui n'avaient pas d'emploi stable.

Résumé

Le Canada a attiré des immigrants des groupes de professions recherchées entre 1990 et 1998, et seulement un faible pourcentage de ces immigrants ont décidé d'émigrer. Les immigrants ayant l'intention de travailler dans les métiers étaient enclins à demeurer au Canada, tandis que les autres immigrants ayant l'intention de travailler

comme médecins, gestionnaires de la santé et dans le secteur de la TI étaient plus susceptibles d'émigrer. Parmi le petit nombre de personnes qui ont émigré, la décision semble être liée au manque relatif d'emploi stable et à l'obtention de ressources permettant un nouveau déménagement. Il y avait également un lien entre le fait d'avoir un niveau élevé de ressources (compétences et éducation) et l'émigration, ceux étant qualifiés et très instruits étaient plus susceptibles d'émigrer. Ceux qui avaient l'intention de travailler comme médecins et gestionnaires de la santé, ainsi que les travailleurs en TI, ont été reçus au Canada à titre de travailleurs qualifiés ou d'autres catégories d'immigrants de la composante économique. Il s'agit des deux classes d'immigrants qui exigent des niveaux élevés de ressources et qui sont les plus susceptibles d'émigrer. En comparaison, une grande proportion de travailleurs de métiers ont été reçus à titre de réfugiés, la classe d'immigrants qui sont moins portés à émigrer.

9. La définition suivante est utilisée à titre d'indicateur pour définir une personne qui a trouvé un emploi rapidement : « Personne ayant produit une déclaration de revenus indiquant ses revenus d'emploi ou ses revenus de travail autonome au cours de l'année suivant son établissement ».

TSC

Heather Dryburgh est analyste principale et **Jason Hamel** est spécialiste du domaine à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.